

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2923

**20 novembre 2013** 

## **SOMMAIRE**

Centralis Group S.A140304 FGP VIII S.à r.l	140292	
Day After 140299 Fiduciaire et Expertises (Luxemb		
Dualux A.G	140301	
Ecogest S.A	140265	
ECT Luxembourg S. à r.l140300 Five Arrows Co-Investments Feed		
Edmonton Holdings S.A140264 S.C.A. SICAR		
EHI International Finance S.à r.l140303 Five Arrows Managers	140301	
EIM Luxembourg S.A140258 Fonciem	140301	
EIM Participations Luxembourg S.A140264 FOTO.LU S.A		
Electricité Nico May S.à r.l140303 Freeway S.A	140292	
EL.GRA. Soparfi S.à r.l. FR Horizon Holding S.à r.l. FR Horizon Holding S.à r.l.	140292	
Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l140258 Frutzel S.àr.l	140291	
Emcedeux S.A	140291	
Emerging Energy S.A	140296	
Empik Investments II S.à r.l140278 Gateway Holdco S.à r.l	140283	
Equi SICAV-SIF SCA	140281	
Equi SICAV-SIF SCA	140296	
Erelid S.A	140296	
Erelid S.A	r.l 140297	
Etablissement Transimmob S.à r.l140299	140298	
Euphor S.A	140298	
Euro-Lepont S.A	140297	
Eurolux Real Estate S.A	140298	
Europarking S.A	140299	
European Advisors of Transport S.A140302 H & H S.A	140297	
European Financial Group EFG-S.A140302 Hoche Immo 4 H S.A	140299	
European Food and Trade Company S.A.  Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l.	140298	
House of Brands S.à r.l	140297	
Externe Holding S.A		
Fabira S.A		
Façades et Structures Luxembourg S.A. ICG EFV Luxembourg S.à r.l		
140293 IKB Deutsche Industriebank		
FGP IX S.à r.l	140299	



## EIM Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144770/10.

(130176936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 531.999,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.197.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

#### THERE APPEARED:

Elliott CAM (Cayman) Limited, a limited company governed by the laws of Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Companies Registry of Cayman Islands under number 266022 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs Virginie STALDER, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l." governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150197 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, dated 2 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 167, 27 January 2010 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler notary residing at Esch-sur-Alzette, dated 17 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333, 29 June 2010.

The share capital of the Company is currently set at three hundred two thousand and twelve United States Dollars (USD 302,012.-) represented by three hundred two thousand and twelve (302,012) sharequotas (parts sociales), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

- a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven United States Dollars (USD 229,987.-) in order to raise it from its current amount of three hundred and two thousand and twelve United States Dollars (USD 302,012.-) to five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine United States Dollars (USD 531,999.-) by creating and issuing two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven (229,987.-) new sharequotas, to be fully paid-up, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;
- b. Subscription and full payment of the two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven (229,987.-) new sharequotas by contribution of a receivable of an amount of two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven United States Dollars (USD 229,987.-) held by the current sole shareholder against the Company in connection with paragraph a. above; and
  - c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



#### First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven United States Dollars (USD 229,987.-) in order to raise it from its current amount of three hundred two thousand and twelve United States Dollars (USD 302,012.-) to five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine United States Dollars (USD 531,999.-) by creating and issuing two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven (229,987.-) new sharequotas, to be fully paid-up, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

#### Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to all two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven (229,987.-) new sharequotas having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to have the new sharequotas fully paid-up by contribution in kind of a receivable of a total amount of two hundred and twenty nine thousand nine hundred and eighty seven United States Dollars (USD 229,987.-) the Sole Shareholder holds against the Company.

The ownership and value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a certificate issued on September 18 <sup>th</sup> , 2013 by a representative of the Company. Such certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. The Company's share capital is set at five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine United States Dollars (USD 531,999.-) represented by five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine (531,999.-) sharequotas with a nominal value of 1 United States Dollar (USD 1.-) each."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

## A COMPARU:

Elliott CAM (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Îles Caïman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïman sous le numéro 266022 Associé Unique»);

Ici représentée par Virginie STALDER, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150197 et constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 27 janvier 2010 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte du notaire Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 29 juin 2010.



Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent deux mille douze dollars américains (USD 302.012,-) représenté par trois cent deux mille douze (302.012) parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt- neuf mille neuf cent quatrevingt-sept dollars américains (USD 229.987,-) de manière à le porter de son montant actuel de trois cent deux mille douze dollars américains (USD 302.012,-) à cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 531.999,-) par la création et l'émission de deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (229.987,-) nouvelles parts sociales, lesquelles seront libérées intégralement, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
- b. Souscription et libération intégrale des deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt- sept (229.987,-) nouvelles parts sociales par une contribution d'une créance d'un montant de deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 229.987,-) détenue par de l'actuel associé unique sur la Société en lien avec le paragraphe a. ci-dessus; et
  - c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 229.987,-) de manière à le porter de son montant actuel de trois cent deux mille douze dollars américains (USD 302.012,-) à cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 531.999,-) par la création et l'émission de deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (229.987.-) nouvelles parts sociales, lesquelles seront libérées intégralement, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

#### Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à l'entièreté des deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept (229.987.-) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et payer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature d'une créance d'un montant total de deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 229.987,-) que l'Associé Unique détient sur la Société.

La propriété et la valeur de la créance contribuée en nature ont été confirmées par un certificat émis le 18 septembre 2013 par le mandataire de la Société. Ce certificat, après avoir été signé "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

## Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 531.999,-) représenté par cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (531.999) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Stalder, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013144758/152.

(130176750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.



## EL.GRA. Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 180.868.

#### **STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

#### ONT comparu:

- 1. Monsieur Andrea SECHI, entrepreuner, né à Sassari (SS), Italie, le 6 mai 1958, demeurant à Via Gioscari 1, I-07100 Sassari (SS), Italie, et
- 2. Madame Monica Maria Grazia MADAU, dirigeant de sociétés, né à Sassari (SS), Italie, le 13 mai 1963, demeurant à Via Gioscari 1, I-07100 Sassari (SS), Italie,

ici représentés par Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, né à Verviers (Belgique), le 29 mai 1980, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener,

en vertu d'une procuration donnée en date du 23 septembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

## Titre I er . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1 <sup>er</sup> . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

#### Art. 2. La Société a pour objet:

- l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de biens mobiliers et immobiliers pour compte propre, et
- toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute

entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: EL.GRA. SOPARFI S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros (1.069.789,- EUR) représenté par un million soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf (1.069.789) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.



- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

#### Titre III. - Administration

**Art. 12.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés "gérants A" et "gérants B". Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Pour toutes transactions bancaires, la signature individuelle d'un des gérants suffira.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

# Titre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 14.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

## Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.



**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
  - 2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
- 3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

#### Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

## Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le million soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé	Nombre
	de parts
	sociales
1. Monsieur Andrea SECHI, préqualifié,	1.06 <del>4</del> .589
2. Madame Monica Maria Grazia MADAU, préqualifiée,	5.200
Total des parts sociales	1.069.789

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées au prorata de leurs participations comme suit:

(i) partiellement moyennant l'apport en nature consistant en la totalité des deux (2) parts sociales dans la société EL.GRA. S.r.l., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Gioscari 1, I-07100 Sassari (SS), Italie, immatriculée au Registre de Commerce de Sassari (SS), Italie, avec numéro REA SS-126479 (ci-après l'"Apport A").

Cet Apport A est évalué par le souscripteur à dix mille deux cent Euros (10.200,- EUR).

- (ii) partiellement moyennant l'apport en nature consistant en la propriété des biens immeubles suivantes (ci-après les "Apports B"):
- (a) un immeuble sis à Sassari (SS), I-07100, Via Gioscari 1 (già Via Rizzeddu), piano T-1-1S, Italie, enregistré auprès le registre cadastrale de la ville de Sassari (SS), Italie, sous les numéros «foglio 126, particella 1062, sub 1» et «foglio 126, particella 1062, sub 2»;
- (b) un immeuble sis à Sassari (SS), I-07100, Via Torino snc, piano S1, Italie, enregistré auprès le registre cadastrale de la ville de Sassari (SS), Italie, sous les numéros «foglio 109, particella 4770, sub 45», «foglio 109, particella 4770, sub 46», «foglio 109, particella 4770, sub 47» et «foglio 109, particella 4770, sub 5»;
- (c) un immeuble sis à Sassari (SS), I-07100, Via Verona snc, piano T, Italie, enregistré auprès le registre cadastrale de la ville de Sassari (SS), Italie, sous les numéros «foglio 126, particella 1758, sub 3».

Ces Apports B sont évalués par le souscripteur, en leur totalité, à un million cinquante-neuf mille cinq cent quatrevingt-neuf Euros (1.059.589,- EUR).

Les souscripteurs ont déclaré encore que les présents Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

La preuve de propriété de l'Apport A et des Apports B et son estimation ont été rapportées au notaire moyennant le rapport des souscripteurs précités.

Les souscripteurs ont déclaré avec la Société qu'il accomplira toutes les formalités relatives au transfert valable des Apports à la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution à environ 2.200,- EUR.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants étant fixé à deux (2).
- 2) Monsieur Andrea SECHI, entrepreuneur, né à Sassari (SS), Italie, le 6 mai 1958, demeurant à Via Gioscari 1, I-07100 Sassari (SS), Italie, est nommé aérant de classe A pour une durée indéterminée.
- 3) Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, né à Verviers (Belgique), le 29 mai 1980, demeurant profession-nellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, est nommé aérant de classe B pour une durée indéterminée.
  - 4) L'adresse de la Société est fixée au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux mandataires du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ludovic LO PRESTI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 octobre 2013. Relation GRE/2013/3988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013144772/179.

(130177220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## EIM Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 52.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144771/10.

(130176938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Emerging Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.707.

Je soussigné Benjamin DUMAS remet par la présente ma démission du poste d'Administrateur de catégorie A de la société EMERGING ENERGY S.A. à compter de ce jour.

Le 15 octobre 2013. Benjamin Dumas.

Référence de publication: 2013144773/10.

(130177096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.230.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 06 septembre 2013:

- 1. la démission de l'administratrice Cristina FILENO, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 14 août 2013;
- 2. Robert QUINN, demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé, pour une durée se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, en tant qu'administrateur, avec effet au 14 août 2013.



Luxembourg, le 15 octobre 2013. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013144768/17.

(130176711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

#### Erelid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

Les administrateurs Sonja Bemtgen et Virginie Derains ainsi que le commissaire aux comptes Picigiemme S.à r.l. ont démissionné le 16 octobre 2013 avec effet immédiat de leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144776/11.

(130176975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Externe Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 43.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144781/10.

(130176551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Financière HIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.846.

## **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the second of October,

Before Maître Joëlle Baden, notary public residing in Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

HIME Holding 1 S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

HIME Holding 2 S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

HIME Holding 3 S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register; referred to hereafter as the "Shareholders",

represented by Mrs Clara Herrenschmidt, jurist, with professional address in Luxembourg by virtue of proxy forms given under private seal on 1 st October 2013 which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" (the "Company") as follows:

## ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Financière HIME S.A." (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").



# 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 2.2 The Registered Office may be transferred:
- 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.
  - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## 3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested:
- 3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;



PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## 5. Share capital.

- 5.1 The subscribed share capital of the Company is two hundred and seventy thousand Euro (€ 270,000) divided into two hundred and seventy thousand (270,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
  - 5.2 The Shares are in registered form.
- 5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
  - 5.5 All Shares have equal rights.
- 5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.
  - 5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.
- 5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.
- 5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

## 6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.
  - 7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

#### 8. The directors.

- 8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").
  - 8.2 Where either:
  - 8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or
- 8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

- 8.3 A Director need not be a Shareholder.
- 8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.
  - 8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.
  - 8.6 A Director may be re-elected.
  - 8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.
- 8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.



8.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

## 9. Powers of the directors.

- 9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.
- 9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
  - 10.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;
  - 10.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two directors;
- 10.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;
- 10.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

#### 11. Delegation of powers.

- 11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.
  - 11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.
- 11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.
- 11.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

## 12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").
- 12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.
- 12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.
- 12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.
- 12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of videoconferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.



- 12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.
- 12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.
  - 12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

#### 13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.
- 13.2 Where the Company has only one Shareholder:
- 13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;
- 13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.
  - 13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.6 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6

- 13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.
- 13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.
- 13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.
- 13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.
- 13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.
- 13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.
- 13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Thursday in June at 2 p.m. in each year in the City of Luxembourg.
- 13.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.
- 13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but



no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

## 14. Statutory auditors.

- 14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprise agrée), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").
- 14.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.
  - 14.3 The Auditors may be re-appointed.
- **15. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

## 16. Distributions on shares.

- 16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.
- 16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.
- **17. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

## 18. Interpretation and Luxembourg Law.

- 18.1 In these Articles:
- 18.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
  - 18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
  - 18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

# Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 st December 2013.

#### Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as	s tollows:
HIME Holding 1 S.A	81,002 shares
HIME Holding 2 S.A	93,592 shares
HIME Holding 3 S.A.	95,406 shares
Total:	270 000 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of two hundred and seventy thousand Euro (EUR 270,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.



#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

## First extraordinary general meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties presenting the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2. The following persons have been elected as Director for a maximum period of one year, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2014.
- Mr. Jean Peyrelevade, born on 24 October 1939 in Marseille, France, with professional address at 32 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;
- Mr. Richard Dorman, born on 13 January 1961 in Wimbledon, United Kingdom, with professional address at 280 Bishopsgate, London EC2M 4RB;
- Mr. Yvan Juchem, born on 8 December 1960 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2950 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pierre Bour, born on 25 July 1980 in Neunkirchen, Germany, with professional address at 21 Upper Brook Street, London W1K 7PY, United Kingdom;
- Mr. Jérôme Le Conte, born on 14 January 1952 in Paris, France, with professional address at 1ter rue Mornay, 75004 Paris, France; and
- Natixis Trust, a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.35141, represented by Mr. Thierry Espénan, born on 28 January 1980 in Courbevoie, France, with professional address at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as its permanent representative.
- 3. The following has been appointed as auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.65477.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, the said proxyholder have signed with the notary, the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux octobre,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

# ONT COMPARU:

HIME Holding 1 S.A., une société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

HIME Holding 2 S.A., une société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

HIME Holding 3 S.A., une société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; désignées ci-après comme les "Actionnaires",

représentées par Madame Clara Herrenschmidt, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations signées sous seing privé le 1 <sup>er</sup> octobre 2013, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.



Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme (la "Société ") comme suit:

#### STATLITS

**1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de «Financière HIME S.A.» (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

## 2. Siège social.

- 2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.
- 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

## 3. Objets. Les objets de la Société sont:

- 3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;
- 3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale:
- 3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;
- 3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;
- 3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;
- 3.7 de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations;
- 3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;



- 3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;
- 3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;
- 3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

## 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-dix mille Euros (€ 270.000,-) représenté par deux cent soixante-dix mille (270.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.
  - 5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.
- 5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
  - 5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.
- 5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.
  - 5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.
- 5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.
- 5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

## 6. Indivisibilité des actions.

- 6.1 Chaque Action est indivisible.
- 6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.
  - 7. Cession de actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

## 8. Conseil d'administration.

- 8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").
  - 8.2 Si:
  - 8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou
- 8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.
- le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.
  - 8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.



- 8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.
  - 8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.
  - 8.6 Un Administrateur peut être réélu.
  - 8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.
- 8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale. 8.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### 9. Pouvoirs des administrateurs.

- 9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.
- 9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:
  - 10.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;
  - 10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;
- 10.3 la signature unique de tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;
- 10.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

#### 11. Mandataire des administrateurs.

- 11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Délégué") agissant seul ou conjointement.
  - 11.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.
- 11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.
- 11.4 Le Conseil d'Administration ou tout Administrateur peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

## 12. Réunion du conseil d'administration.

- 12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs président (le "Président").
- 12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.
- 12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés
- 12.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication per-



mettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.
- 12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8

- 12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celuici et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.
- 12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.
  - 12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

#### 13. Assemblée générale.

- 13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.
  - 13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:
  - 13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.
- 13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.
  - 13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.4 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.
- 13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6

- 13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société
- 13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibèrera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.
- 13.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.
- 13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.
- 13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au



moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

- 13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.
- 13.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin à 14h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.
- 13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.
- 13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

#### 14. Auditeurs.

- 14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires et les réviseurs d'entreprise agréé sont désignés ci-après comme étant l' "Auditeur").
- 14.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élection.
  - 14.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.
- **15. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

#### 16. Distribution sur les actions.

- 16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.
- 16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.
- 17. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

## 18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

- 18.1 Dans les présents Statuts: 18.1.1 Une référence à:
- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);



- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);
- 18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
  - 18.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré mentionnées déclarent souscrire aux actions comme suit:

HIME Holding 1 S.A	81.002 actions
HIME Holding 2 S.A	93.592 actions
HIME Holding 3 S.A	95.406 actions
Total:	270.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

## Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale d'un an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2014:
- Mr Jean Peyrelevade, né le 24 octobre 1939 à Marseille, France, avec adresse professionnelle à 32 rue de Lisbonne, 75008 Paris, France;
- Mr Richard Dorman, né le 13 janvier 1961 à Wimbledon, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 280 Bishopsgate, London EC2M 4RB;
- Mr Yvan Juchem, né le 8 décembre 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2950 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Pierre Bour, né le 25 juillet 1980 à Neunkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 21 Upper Brook Street, London W1K 7PY, Royaume-Uni;
- Mr Jérôme Le Conte, né le 14 janvier 1952 à Paris, France, avec adresse professionnelle à 1ter rue Mornay, 75004 Paris, France; et
- Natixis Trust, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.35141, représentée par Mr Thierry Espénan, né le 28 janvier 1980 à Courbevoie, France, avec adresse professionnelle au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que représentant permanent.
- 3. A été nommé comme commissaire pour la même période: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.65477.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes;



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. HERRENSCHMIDT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. LAC / 2013 / 44655. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144783/705.

(130177011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144785/11.

(130176555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

#### Empik Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 26.876.225,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.604.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

## THERE APPEARED:

John COLLERAN, lawyer, professionally residing in Howald, acting by virtue of resolutions taken by the board of managers of Empik Investments II S.à. r.l. on March 25, 2013 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed together with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. The company "Empik Investments II S.à. r.l." is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.604, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, as "Twelve Fever S.à r.l", on 3 April 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1275 of 23 May 2012 whose articles have been modified for the last time by Maître Henri HELLINCKX, on May 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1682 of 4 July 2012 (the "Company").

II. According to article 8 of the articles of incorporation of the Company, the Company's capital is fixed at SIXTEEN MILLION SIX HUNDRED FIFTY THREE THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY NINE EUROS (EUR 16,653,389) divided into SIXTEEN MILLION SIX HUNDRED FIFTY THREE THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY NINE (16,553,389) common shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, which are all subscribed for and fully paid up.

According to article 11 of the articles of incorporation of the Company, on top of the issued capital, the Company has an authorised corporate capital of TWENTY THREE MILLION THREE HUNDRED FIFTY NINE THOUSAND ONE HUNDRED ELEVEN EUROS (EUR 23,359,111) divided into TWENTY THREE MILLION THREE HUNDRED FIFTY NINE THOUSAND ONE HUNDRED ELEVEN (23,359,111) ordinary shares having a nominal value of ONE EURO (EUR 1) per share ("Authorised Capital").

The board of managers is authorised for a period ending five years from the date of publication of the notarial deed recording the incorporation of the Company to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the Authorised Capital by issuing shares to the existing shareholders or to any persons that have been



approved by the shareholders at the quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions that the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the Authorised Capital, the articles of association are as a consequence, to be adjusted to this amendment. In connection with the above authorisation, the board of managers may restrict, limit or exclude any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

III. Pursuant to this authorisation, on March 25, 2013 the board of managers decided to increase the share capital of the Company by an amount of TEN MILLION, TWO HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND, EIGHT HUNDRED AND THIRTY SIX EUROS (EUR 10,222,836) so as to increase it from its present amount of SIXTEEN MILLION, SIX HUNDRED AND FIFTY THREE THOUSAND, THREE HUNDRED AND EIGHTY NINE EUROS (EUR 16,653,389) TO TWENTY SIX MILLION, EIGHT HUNDRED AND SEVENTY SIX THOUSAND, TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE EUROS (EUR 26,876,225) by issuing TEN MILLION, TWO HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND, EIGHT HUNDRED AND THIRTY SIX (10,222,836) ordinary shares having a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each having the same rights as the existing shares (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed for by Xandora Holdings Limited, a company incorporated, organised and existing under the laws of Cyprus with its registered office at Nicosia, at Kyriakou Matsi 16, Eagle House, 10 <sup>th</sup> floor, Agioi Omologites, 1082 Nicosia, Cyprus, registration No. HE 293327 in exchange for the contribution in kind of the FOUR MILLION TWO HUNDRED FORTY ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED FORTY ONE (4,241,841) shares (the "Contributed Shares") in NFI Empik Media & Fashion S.A., with its seat in Warsaw, incorporated under the laws of Poland, entered into the Register of Business Entities of the National Court Register maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw, XII Commercial Division, under KRS No. 0000043034, each having a nominal value of TEN GROZY (PLN 0.10) free of any lien pledge or charge. The Contributed Shares are to be transferred at fair free market value of TEN MILLION, TWO HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND, EIGHT HUNDRED AND THIRTY SIX EUROS (EUR 10,222,836) this being the value calculated by the managers and evidenced in the Board Resolutions.

The above contribution in kind has been dealt with in the Board Resolutions which describes the existence and evidences the total value of the Contributed Shares.

- IV. According to the powers granted to the board of managers by the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the board of managers as mentioned in this deed and as further set out in the Board Resolutions, the article 8 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company shall be amended to be worded as follows:
- " Art. 8. The Company's capital is fixed at TWENTY SIX MILLION, EIGHT HUNDRED AND SEVENTY SIXTHOU-SAND, TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 26,876,225) divided into TWENTY SIX MILLION, EIGHT HUNDRED AND SEVENTY SIX THOUSAND, TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE (26,876,225) common shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, which are all subscribed for and fully paid-up."
- " **Art. 11.** On top the issued capital, the authorized corporate capital of the Company is set at EUR 13,136,275 (THIRTEEN MILLION. ONE HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND, TWO HUNDRED SEVENTY FIVE EURO) divided into 13,136,275 (THIRTEEN MILLION. ONE HUNDRED THIRTY SIX THOUSAND, TWO HUNDRED SEVENTY FIVE) ordinary shares, having a nominal value of ONE EURO (EUR 1) per share ("Authorised Capital")."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euros (EUR 5.000,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.



#### Follows the french version

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU

John COLLERAN, avocat, demeurant professionnellement à Howald, agissant en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») de Empik Investments II S.à r.l. en date du 25 mars 2013 (les «Résolutions»), copie de ces résolutions après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter que:

- I. La société «Empik Investments II S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 604, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire, alors de résidence à Luxembourg comme «Twelve Fever S.à r.l», en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1257 en date du 23 mai 2012 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri HELLINCKX, en date du 16 mai 2012, publié au Mémorial C le 4 juillet 2012 sous le numéro 1682 (la «Société»).
- II. Selon l'article 8 des statuts de la Société, le capital de la Société est fixé à SEIZE MILLIONS SIX CENT CIN-QUANTE-TROIS MILLE TROIS-CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS (EUR 16.653.389) représenté par SEIZE MIL-LIONS SIX-CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS-CENT QUATRE-VINGT-NEUF (16.653.389) parts sociales ordinaires, chacune d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1), qui sont toutes souscrites et intégralement libérées.

Selon l'article 11 des statuts de la Société, en plus du capital émis, le capital autorisé de la Société est fixé à VINGT-TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT ONZE EUROS (EUR 23.359.111) représenté par VINGT-TROIS MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE CENT ONZE (23.359.111) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1) (le «Capital Autorisé»).

Le Conseil de Gérance est autorisé pendant une période de cinq ans après la date de la publication de l'acte notarié actant la constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé par l'émission de parts sociales aux associés existants ou à toute personne qui a été approuvée par les actionnaires, selon les exigences de quorum et de majorité définies à l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Cette augmentation de capital augmenté peut être souscrite et émise conformément aux termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance. Plus spécifiquement, le Conseil de Gérance peut déterminer les conditions de souscription et de paiement des parts sociales devant être souscrites et émises, le moment et le montant des parts sociales devant être souscrites et émises, si les parts doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement émises est acceptable soit en espèces, soit en actifs autres qu'espèces, que les parts sociales soient émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion déterminés par le Conseil de Gérance d'après les termes des warrants (lesquels peuvent être séparées ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou directeur autorisé de la Société ou à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie l'augmentation de capital. A la suite de chaque augmentation du capital souscrit, exécutée dans la forme légalement requise par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, les statuts devront, par conséquent, être ajustés à cette modification. En rapport avec l'autorisation cidessus, le Conseil de Gérance peut restreindre, limiter ou exclure tous les droits préférentiels de souscription des associés existants pendant la même période de cinq ans.

III. - Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts, le Conseil de Gérance a décidé en date du 25 mars 2013 d'augmenter le capital de la Société d'un montant de DIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX EUROS (EUR 10.222.836) afin de le porter de son montant actuel de SEIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS (EUR 16.653.389) à VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 26.876.225) par l'émission de DIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (10.222.836) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1) (les «Nouvelles Parts»).

Les Nouvelles Parts ont été souscrites par la société Xandora Holdings Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social au Kyriakou Matsi 16, Eagle House, 10 <sup>th</sup> floor, Agioi Omologites, 1082 Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 293327 en échange d'un apport en nature de QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UNE (4.241.841) parts sociales (les «Parts Sociales Apportées» ) fait à la société NFI Empik Media & Fashion S.A., ayant son siège social à Varsovie, une société de droit polonais, immatriculée au Registre des entités commerciales de la cour nationale et maintenu par la Cour du district de la ville de Varsovie, XII ème Division Commerciale ou numéro KRS No. 0000043034, ayant chacune une valeur nominale de DIX GROZY (PLN 0.10) libres de tout nantissement, gage ou charge.



Les Parts Sociales Apportées doivent être transférées à leur juste valeur marchande de DIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX EUROS (EUR 10.222.836) ceci étant la valeur établie par les gérants dont la preuve est faite dans les Résolutions du Conseil de Gérance.

L'apport ci-dessus en nature a été examiné dans les Résolutions du Conseil de Gérance, lesquelles décrivent l'existence et les preuves de la valeur totale des Parts Sociales Apportées.

- IV. Conformément aux pouvoirs conférés au Conseil de Gérance par les statuts et suite à la réalisation de l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance telle qu'indiquée dans le présent acte et ultérieurement expliquée dans les Résolutions, l'article 8 et le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:
- « **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 26.876.225) représenté par VINGT-SIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ (26.876.225) parts sociales ordinaires, chacune avec une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1) lesquelles sont toutes souscrites et intégralement libérées»
- « **Art. 11.** En plus du capital émis, le capital autorisé de la Société est fixé à TREIZE MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 13.136.275) représenté par TREIZE MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE (13.136.275) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1).

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prime.

DONT ACTE, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Colleran, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12919. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013144759/181.

(130177039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Equi SICAV-SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144775/10.

(130176854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# GestImmoLux S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 19, Zare l'Est.

R.C.S. Luxembourg E 484.

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné;

## ONT COMPARU:

1.- Madame Marilyne Maria Paula Ghislaine BOURLARD, salariée, née à Aye (Belgique), le 18 janvier 1963, veuve de Monsieur Rudi VON STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Madame Géraldine Marie Danielle LEBRUN-VON STERNBERG, diététicienne, née à Marche-en-Famenne (Belgique), le 21 janvier 1987, demeurant à B-5580 Rochefort (Belgique), 13, rue des Fermes,



3.- Monsieur Quentin Antoine Richard VON STERNBERG, étudiant, né à Marche-en-Famenne (Belgique), le 24 septembre 1991, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

ici représentés en vertu d'une procuration délivrée à la mandataire, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile "GestImmoLux S.C.I", avec siège social à L-4385 Ehlerange, 19, Zare l'Est, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section E numéro 484, a été constituée suivant acte sous seing privé, en date du 11 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1310 du 22 décembre 2004. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée prend, avec profond regret, connaissance du décès de l'associé et gérant Rudi VON STERNBERG, actuellement inscrit auprès du RCSL comme Rudy VON STERNBERG.

Suivant acte de notoriété établi par le notaire instrumentant la succession de feu Rudi VON STERNBERG, actuellement inscrit auprès du RCSL comme Rudy VON STERNBERG est échue comme suit:

- l'usufruit sur la totalité des biens composant sa succession, à sa légataire universelle, Madame Marilyne BOURLARD, préqualifiée,
- tout le restant de sa succession en nue-propriété et à parts égales à sa fille, Madame Géraldine LEBRUN-VON STERNBERG, préqualifiée, et à son fils, Monsieur Quentin VON STERNBERG, préqualifié,

de sorte que les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital sont réparties comme suit: **Parts** Associé **Parts Parts** sociales sociales sociales en pleine en nue en propriété propriété usufruit 1. Madame Marilyne BOURLARD, salariée, veuve de Monsieur Rudi VON STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie . . . . . . . 50 50 2. Madame Géraldine LEBRUN-VON STERNBERG, diététicienne, demeurant 25 3. Monsieur Quentin VON STERNBERG, étudiant, demeurant 25 50 50 50

## Deuxième résolution

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

Associé	Parts sociales en pleine propriété	Parts sociales en nue propriété	Parts sociales en usufruit
1. Madame Marilyne BOURLARD, salariée, veuve de Monsieur Rudi VON			
STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie	50		50
2. Madame Géraldine LEBRUN-VON STERNBERG, diététicienne, demeurant			
à 5580 Rochefort (Belgique), 13, rue des Fermes		25	
3. Monsieur Quentin VON STERNBERG, étudiant, demeurant			
à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie		25	
Total: cent parts sociales	50	50	50

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande d'un administrateur ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:



- droits sociaux dans leur ensemble:
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.»

#### Troisième résolution

L'assemblée confirme aux fonctions de gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Marilyne Maria Paula Ghislaine BOURLARD, salariée, née à Aye (Belgique), le 18 janvier 1963, veuve de Monsieur Rudi VON STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

## Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.050,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marilyne Maria Paula Ghislaine BOURLARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144820/98.

(130176864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Gateway Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 180.863.

## **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## There appeared:

Gateway Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 October 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Gateway Holdco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Gateway Holdco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.



**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.



Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of share-holders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.



- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 <sup>st</sup> January of each year and ends on 31 <sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 <sup>st</sup> December 2013.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

## Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number	Subscription
	of shares	price (EUR)
Gateway Topco S.à r.l	500	12,500
Total	500	12,500



Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

## Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

## Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
- BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304,

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German.

In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

# Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Gateway Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und im Eintragungsverfahren beim Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg befindlich,

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 9. Oktober 2013, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Gateway Holdco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

- **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Gateway Holdco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.
- **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an inund ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder - Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren



Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

## Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.



Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, im Falle eines alleinigen Geschäftsführers, und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

**Art. 8. Haftung der Geschäftsführung.** Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe "Klage", "Streitsache", "Prozess" oder "Verfahren" finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe "Verbindlichkeit" und "Ausgaben" beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

- (i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;
- (ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder
- (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltenes berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.



- **Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.
- Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

- **Art. 11. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.
- **Art. 12. Jahresabschluss.** Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 13. Gewinnverwendung.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

- **Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.
- Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.
- **Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.



## Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der	Einzahlungspreis
	Geschäftsanteile	(EUR)
Gateway Topco S.à r.l	500	12.500
Total	500	12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

#### Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

## Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
- 2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
- BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46179. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 16. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013144818/451.

(130177238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Furnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144815/10.

(130177274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Frutzel S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4795 Linger, 46, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 104.385.

Les comptes annuels finals de liquidation au 11 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144814/10.

(130177046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.249.144.669,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.474.

Suite au changement d'adresse de l'associé unique, FR Horizon Holding (Cayman) Inc., le siège social de l'associé unique de la société est:

190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2013144809/15.

(130176931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

#### Freeway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 139.119.

Par la présente, nous nous permettons de vous informer que nous démissionnons en tant que commissaire au compte de la société de droit luxembourgeois FREEWAY SA sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

MBC AUDITORS LIMITED

Signature

Référence de publication: 2013144812/12.

(130176793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## FOTO.LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 142.508.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013144806/11.

(130176713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## FGP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144795/10.

(130177027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.



## Fabira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.868.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique le 24 septembre 2013:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- La société Capital OPPORTUNITY S.A., ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et avec Monsieur Laurent TEITGEN en tant que représentant permanent de la société.
  - 2) L'Assemblée décide de nommer, aux postes des administrateurs de la Société:
- Monsieur Patrick Davide TERRANEO, né le 16 juin 1973 à Vezia (TI), Suisse, et demeurant professionnellement au Corso Elvezia, 25 CH-6900 Lugano (Suisse);
- Monsieur Giuseppe BERERA, né le 08 mai 1968 à San Giovanni Bianco (BG), Italie, demeurant á Via Moia, 3, I-24010 Foppolo (BG), Italie;

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABIRA S.A.

Référence de publication: 2013144790/21.

(130176770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

#### FGP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144794/10.

(130177026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## Façades et Structures Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwiss.

R.C.S. Luxembourg B 111.668.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013144791/11.

(130177054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# HRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 66A, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 180.836.

**STATUTS** 

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

# **ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Robert Hutmacher, né à Luxembourg, le 26 mai 1955, demeurant à L-5376 Uebersyren, 39, Rue de Beyren.
- 2.- Monsieur Philippe Hutmacher, né à Luxembourg, le 4 mai 1989, demeurant à L-5376 Uebersyren, 39, Rue de Beyren. Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.



# Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

- Art. 1 er. Le nom de la société est «HRP S. à r.l.».
- **Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une station de services pour véhicules, entre autres la vente et la réparation de vélos en tout genre, la vente de tout équipement et d'accessoires de vélos, de même que toutes tenues sportives en relation avec le vélo (domaine «véhicules»).

La société peut, dans le domaine immobilier, exercer la profession d'agence immobilière notamment l'achat, la vente, la location et la gérance de tout objet immobilier. Elle peut en outre exercer la profession de promoteur et les activités et services commerciaux. (domaine «immobilier»).

La société peut exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

En outre, la société pourra exercer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

# Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1 Monsieur Robert Hutmacher, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Philippe Hutmacher, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Les soussignés déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.



L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- **Art. 7.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

#### Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

## Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales.

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

# Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

# Titre VI. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.
- **Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ EUR 1.200,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes: 1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:



- a.- Monsieur Robert Hutmacher, né à Luxembourg, le 26 mai 1955, demeurant à L-5376 Uebersyren, 39, Rue de Beyren, gérant dans le domaine «immobilier».
- b.- Monsieur Philippe Hutmacher, né à Luxembourg, le 4 mai 1989, demeurant à L-5376 Uebersyren, 39, Rue de Beyren, gérant dans le domaine «véhicules».

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant compétent dans son domaine.

2.- Le siège social de la société est établi à L-8211 Mamer, 66a, route d'Arlon.

#### Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. HUTMACHER, P. HUTMACHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45960. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144864/141.

(130176873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

#### Gothenburg VG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 216.625,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144823/10.

(130177193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Glacier Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

## Capital social: CHF 283.936.128,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144821/9.

(130177257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Galerie d'Art Leonardo Da Vinci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.607.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRTO Jacques

Le gérant

Référence de publication: 2013144825/11.

(130176541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.



# House of Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 26A, op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 147.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144851/9.

(130176594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Great Capital Ventures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 375.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.790.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé a pris les décisions suivantes:

- De prolonger le mandat de Madame Alona Fingal en date du 8 novembre 2011 pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2013144836/15.

(130176644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## H & H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.774.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144847/10.

(130176691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# H & S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.500.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144848/10.

(130176668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# H.B.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 29.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144849/10.

(130176638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.



# GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144846/10.

(130176653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: CAD 149.056,77.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.137.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, acte publié au Mémorial C, no 68 du 10 janvier 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013144845/14.

(130176598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144855/10.

(130176957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Hotel Restaurant Dimmer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Grenzwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144863/10.

(130176992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# ICG EFV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 163.939.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013144867/10.

(130177103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.



# Imacorp Business Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 46.706.

Les comptes annuels au 31/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013144869/10.

(130176757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

#### Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société en fonction en date du 14 octobre 2013

Ayant constaté la démission de Monsieur Georges GUDENBURG de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 3 octobre 2013, les administrateurs en fonction de la Société ont décidé de procéder à la cooptation de Monsieur Michel BULACH, né le 6 avril 1974 à Metz (France), résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 3 octobre 2013 et que sa nomination sera effective jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144862/14.

(130177006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## HHK International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.

R.C.S. Luxembourg B 109.950.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144858/9.

(130177283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

# Dualux A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145380/9.

(130177744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Day After, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen, 4, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145371/9.

(130177757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Etablissement Transimmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 122.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145388/9.

(130178027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 85.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145389/9.

(130177598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

#### ECT Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 126.695.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145394/9.

(130178190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# European Food and Trade Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Z.A. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 94.932.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145417/10.

(130178024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

## Estonteco, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9136 Schieren, 12, Cité Emile Tibessart.

R.C.S. Luxembourg B 159.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**ESTONTECO SARL** 

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013145407/11.

(130178139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

## European Financial Group EFG-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 51.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145415/9.

(130177504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Euphor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145408/9.

(130177597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Europarking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.836.

Extrait de résolutions prises par l'assemblée générale ordiniaire tenue extraordinairement au siège social le 27 juin 2013

- 1. Les Administrateurs sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2019:
- Monsieur Herbert Grassmann, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- UHODA S.A., avec son siège social au 2, rue des Prémontrés, B-4000 Liège
- CECOFORMA S.A., avec son siège social au 14, rue Léon Frédéricq, B-4020 Liège.

Pour extrait conforme

H. Grossmann

Administrateur

Référence de publication: 2013145411/15.

(130178185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Euro-Lepont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.878.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2013.

Référence de publication: 2013145410/10.

(130178138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.909.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Stéphanie Paché.

Signature.

Référence de publication: 2013145423/10.

(130177724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Fonciem, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145431/10.

(130177550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Five Arrows Managers, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145430/10.

(130177408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Equi SICAV-SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.399.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 23 juillet 2013, que l'Assemblée a pris entre autre la résolution suivante:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145403/14.

(130177601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

#### Erelid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

Radices Fiduciam S.A., agissant en sa qualité de domiciliataire de la société Erelid S.A., dénonce par la présente le siège social de la société Erelid S.A., numéro RCS Luxembourg B 123.129 avec siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2013.

Radices Fiduciam S.A.

Référence de publication: 2013145406/13.

(130177971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

#### European Advisors of Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.703.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société en date du 8 mai 2013, que l'assemblée a décidé à l'unanimité des voix représentant la totalité du capital de nommer administrateurs:

- a) Monsieur Angelo Turcarelli, indépendant, demeurant 9, rue des Gaulois L-1618 Luxembourg
- b) La société Gestions Immobilières S.A. avec siège au nr 50, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg
- c) La société Immobiliaria S.A. avec siège au nr 50, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Finalement M. Angelo Turcarelli demeurant professionnellement au nr 50, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg est reconduit dans ses fonctions comme administrateur-délégué doté d'un pouvoir de signature individuel sans limites.

La fonction de commissaire aux comptes est confiée à M. Roberto Vasta demeurant 39, rue de Wiltz à L-2734 Luxembourg qui l'accepte.

Tous les mandats prennent fin à l'assemblée générale de l'année 2019.

Pour la société

Angelo Turcarelli

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013145412/20.

(130177928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Ecogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.347.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 16 octobre 2013 que:



- La démission de Monsieur Dan EPPS en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Romain NILLES en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue au siège social en date du 16 octobre 2013 que:

- La fonction de Président du Conseil d'Administration occupée par Monsieur Max GALOWICH cesse avec effet immédiat.
- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2013145393/21.

(130177819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

#### EHI International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 166.407.

# EXTRAIT

En date du 16 octobre 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Laurent Baucou, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 16 octobre 2013.
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145396/16.

(130177445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Electricité Nico May S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 85.259.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 septembre 2013

Il a été décidé que:

- Mr Claude MAY, demeurant à L-7381 Bofferdange, 134 cité Roger Schmitz, cède par la présente 50 parts sociales à Mr Ammar BOUTARENE, demeurant à L-7220 Walferdange, 15 route de Diekirch, qui accepte.
  - D'approuver la démission avec effet immédiat de Mr Claude May, précité, en tant que gérant technique de la société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013145397/13.

(130177381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

# Emcedeux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.814.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



EMCEDEUX S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013145399/12.

(130178115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

#### Centralis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 3 juillet 2013

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bernard WIRTZ de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 juin 2013.
- 2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2013 et pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société en date du 12 juillet 2013

- 1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants de la Société:
- Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de catégorie B, demeurant actuellement professionnellement au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,
  - Monsieur François BROUXEL, administrateur de catégorie A
  - Monsieur Pierre METZLER, administrateur de catégorie A,
  - Monsieur Michel BULACH, administrateur de catégorie A,
  - Madame Samia RABIA, administrateur de catégorie A,
  - Monsieur Derek Paul O'REILLY, administrateur de catégorie B,
  - Monsieur Gerry MC EVOY, administrateur de catégorie B,
  - Monsieur Joe WALSH, administrateur de catégorie B,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2013.

2. L'assemblée décide également de renouveler le mandat de Monsieur Sébastien FRANCOIS, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions circulaires prises par les membres du conseil d'administration de la société en date du 9 octobre 2013

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Référence de publication: 2013144677/35.

(130177177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

## IKB Deutsche Industriebank, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5368 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 22.658.

Les comptes annuels consolidés au 31 mars 2013 de la société mère (IKB Deutsche Industriebank, siège social: Wilhelm-Bötzkes-Straße 1, 40474 Düsseldorf, Allemagne) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013144868/12.

(130177143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck